



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**E X T R A I T**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 2**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042502-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 2 : ACQUISITION EN VEFA DE 8 PAVILLONS SIS 12 RUE LAFER A BOLLWILLER**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition en VEFA, auprès de la Société SOVIA OLISTER, ayant son siège 65 rue de la Semm à Colmar ou de toute autre société qui s'y substituerait, de 8 pavillons accolés de type F4 et F5, comprenant chacun une place de stationnement extérieure, un garage privatif et un jardin privatif, sis 12 rue Lafer à Bollwiller, au prix prévisionnel de 1 900 050,00 € HT, soit 2 390,00 € HT/m<sup>2</sup>/SHAB, pour une surface habitable prévisionnelle de 795 m<sup>2</sup>,
- d'accepter une tolérance de +/- 5 % d'évolution de la surface habitable et l'évolution du prix en conséquence,
- d'approuver le montage financier susvisé ainsi que le mix d'agréments PLAI, PLUS, PLS à ajouter à la programmation 2025 de l'Office auprès de la M2A,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence dans les conditions précitées avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL

POUR EXTRAIT CONFORME



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 3**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042503-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 3 : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A SIERENTZ**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de confirmer la participation d'Habitats de Haute-Alsace au projet envisagé par la Commune de Sierentz, tel que décrit dans le rapport de présentation, portant sur la construction et la gestion d'une nouvelle caserne de Gendarmerie, qui comprendra 13 logements, des locaux de service et techniques et 5 hébergements pour les gendarmes-adjoints volontaires, selon les dispositions du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016,
- d'autoriser le Directeur Général à mener les discussions et négociations avec les différents partenaires afin de définir précisément les modalités opérationnelles d'intervention de l'Office dans ce projet et plus généralement à engager toutes démarches visant à aboutir à la construction et gestion de cette nouvelle caserne de Gendarmerie.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 4**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042504-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 4 : ACQUISITION DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE DE SIERENTZ**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace de l'ancienne Gendarmerie de Sierentz cadastrée section 9 n°260, d'une superficie totale de 32 ares, sise rue Rogg-haas à Sierentz,
- d'approuver l'acquisition par l'Office dudit bâtiment auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, au prix global de 1 400 000,00 € HT, hors frais d'acte et autres frais annexes engagés par l'EPFA qui viendront en supplément dudit prix,
- de prendre acte de la minoration foncière qui viendra en déduction du prix susvisé à raison de 17 500,00 €/PLAI, 15 000,00 €/PLUS et 7 500,00 €/PLS, selon les agréments obtenus,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de portage foncier ainsi que tous actes et documents se rapportant à l'acquisition de l'ensemble immobilier ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL  
POUR EXTRAIT CONFORME



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 5**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042505-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 5 : ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DE LA RESIDENCE DU LUTZELBACH  
SISE 7 RUE SALZMANN A RIBEAUVILLE ET RESILIATION DU BAIL A  
CONSTRUCTION**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT, APRES DELIBERATION ET SOUS  
RESERVE DE L'OBTENTION DE L'AVIS DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT,  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'acquisition auprès de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence sise 3 rue de l'Abbé Louis Kremp à Ribeauvillé du terrain d'assiette de la Résidence du Lutzelbach, sise 7 rue Salzmann à Ribeauvillé, cadastré section AH n° 1 et 2, d'une contenance globale de 27,38 ares, au prix de 200 000,00 € HT,
- d'approuver la résiliation du bail à construction du 30 mai 1975 en conséquence,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à l'acquisition et à la résiliation du bail à construction susvisés, ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 6**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042506-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 6 : ACQUISITION DE L'HOTEL DU CERF SIS 9 GRAND RUE A HORBOURG-WIHR :  
CHANGEMENT DE NOTAIRE**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de confirmer son accord pour le montage de l'opération et la sollicitation de la Collectivité européenne d'Alsace en vue du mandatement de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) pour assurer le portage foncier de l'ensemble immobilier comprenant l'hôtel du Cerf et les terrains attenants, sis 9 Grand'Rue à Horbourg-Wihr, figurant au cadastre sous la section 4 n°14, 164, 166, 280, 281, 282 et 283, représentant une superficie totale de 104,72 ares,
- de confirmer son accord pour le portage foncier par l'EPFA et l'acquisition par l'Office de l'ensemble immobilier susvisé, auprès de l'EPFA au prix global de 1 125 000,00 € HT, auxquels s'ajouteront en sus les frais d'acte et les éventuels autres frais engagés par l'EPFA,
- de prendre acte de la minoration foncière d'un montant de 185 000,00 € qui sera appliquée par l'EPFA sur le prix d'acquisition susvisé, ramenant celui-ci à 940 000,00 €,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de portage foncier ainsi que tous actes et documents se rapportant à l'acquisition de l'ensemble immobilier ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Jean-Marc HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 7**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042507-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 7 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE 13 RUE DE L'EGLISE A ORBEY :  
CONVENTION DE PORTAGE FONCIER**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace de l'immeuble cadastré Section 10 n° 442 et 443, d'une superficie totale de 5,84 ares sis 13 rue de l'Eglise à Orbey,
- d'approuver l'acquisition par l'Office de l'immeuble susvisé, auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, au prix global de 165 000,00 € HT (hors application de la minoration foncière) pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux,
- de prendre acte de la minoration foncière qui sera appliquée par l'EPFA sur le prix d'acquisition susvisé à hauteur de 17 500,00 €/PLAI, 15 000,00 €/PLUS et 7 500,00 € /PLS,
- de prendre acte que le montant de la minoration foncière ne pourra être supérieur au prix d'acquisition susvisé,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de portage foncier ainsi que tous actes et documents se rapportant à l'acquisition de l'immeuble ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 8**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042508-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 8 : CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR L'ANCIENNE  
MAIRIE DE BALSCHWILLER EN VUE DE SA RECONVERSION EN LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la Commune de Balschwiller d'une durée de 50 ans moyennant une redevance totale de 1,00 € HT en vue de la reconversion de l'ancienne mairie sise 14 rue de Mulhouse, cadastrée section 2 n°189, d'une superficie totale de 9,97 ares,
- d'approuver le découpage parcellaire de la parcelle susvisée afin de délimiter le périmètre du bail,
- d'autoriser le Directeur Général à signer le bail emphytéotique ainsi que tous actes et documents se rapportant à la gestion de l'ensemble immobilier ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'étude de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 9**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042509-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 9 : CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 10 A AVENUE ROBERT ZELLER A SAINTE-  
MARIE-AUX-MINES**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la cession au profit de l'Association franco-turque ayant son siège au 9 rue Reber à Sainte-Marie-aux-Mines, du bâtiment dit « la Pyramide », cadastré section AW n°65, sis 10a avenue Zeller à Sainte-Marie-aux-Mines, au prix de 50 000,00 € HT,
- d'autoriser le Directeur Général à déterminer les modalités de cession et de paiement du prix et à signer tous actes et documents se rapportant à cette cession ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 10**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042510-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 10 : SERVITUDE DE PASSAGE DE TROIS LIGNES ELECTRIQUES SOUTERRAINES  
A WITTENHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



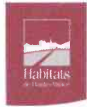
**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage entre ENEDIS et Habitats de Haute-Alsace pour la réalisation des travaux de mise en place de trois lignes électriques souterraines comprenant l'installation de bornes de repérage sans coffret sur la parcelle cadastrée 5 n°21, lieudit « De la forêt » sise à Wittenheim, moyennant une indemnité de vingt (20) euros,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de servitude ainsi que tous actes et documents qui en seraient la suite ou la conséquence, avec faculté de subdéléguer sa signature à tout clerc de notaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 11**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042511-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 11 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE 2  
LOGEMENTS INDIVIDUELS SIS 18 RUE DE REININGUE A WITTELSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement de l'opération de réhabilitation de 2 logements individuels sis 18 rue de Reiningue à Wittelsheim, détaillé ci-après :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Total Emprunts</b>	<b>132 000,00 €</b>	<b>57,00%</b>
Prêt CDC PAM	66 000,00 €	
Prêt CDC Eco-prêt	66 000,00 €	
<b>Total Subvention</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>12,10%</b>
Subvention Etat	19 000,00 €	
Subvention Région	9 000,00 €	
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>71 532,00 €</b>	<b>30,90%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231 532,00 €</b>	<b>100,00%</b>

.../...

## CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	<b>Emprunt CDC PAM</b>
<b>Montant</b>	66 000,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC Eco prêt</b>
<b>Montant</b>	66 000,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.25%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

## PLANNING PREVISIONNEL

OS Travaux	Octobre 2024
Durée des travaux	10 mois
Fin des travaux	Juillet 2025

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 12**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B23042512-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 12 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE 7  
LOGEMENTS SIS CITE JEUNE BOIS A WITTENHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement, détaillé ci-après, des travaux de réhabilitation de 7 logements individuels sis à Wittenheim :
  - 4 rue de Picardie,
  - 9 rue du Berry,
  - 11 rue du Berry,
  - 14 rue du Béarn,
  - 14 rue de Bourgogne,
  - 14 rue de Flandre,
  - 161 rue du Docteur Albert Schweitzer.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Total Emprunts</b>	<b>291 101,00 €</b>	<b>73,64%</b>
Prêt CDC PAM	140 601,00 €	
Prêt CDC Eco-prêt	150 500,00 €	
<b>Total Subvention</b>	<b>104 223,00 €</b>	<b>26,36%</b>

.../...

Subvention Etat	62 804,00 €
Subvention Région	31 500,00 €
Subvention M2A	9 919,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 324,00 € 100,00%</b>

### CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	<b>Emprunt CDC PAM</b>
<b>Montant</b>	140 601,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC Eco prêt</b>
<b>Montant</b>	150 500,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.25%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

## PLANNING PREVISIONNEL

OS Travaux	Septembre 2024
Durée des travaux	9 mois
Fin des travaux	Mai 2025

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnées, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 13**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042513-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 13 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE 15  
LOGEMENTS SIS A KINGERSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président,  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement, détaillé ci-après, de l'opération de réhabilitation de 15 logements individuels sis à Kingersheim :
  - 3, 9, 11, 19 et 27 rue du Tilleul,
  - 26 rue de la Verdure,
  - 13, 15 et 23 rue du Hêtre,
  - 1, 3, 7 et 8 rue du Sapin,
  - 2c et 4<sup>e</sup> rue du Châtaignier.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Total Emprunts</b>	<b>643 462,00 €</b>	<b>66,14%</b>
Prêt CDC PAM	227 462,00 €	
Prêt CDC Eco-prêt	416 000,00 €	
<b>Total Subvention</b>	<b>232 500,00 €</b>	<b>23,90%</b>
Subvention Europe	67 500,00 €	

Subvention Etat	142 500,00 €	
Subvention M2A	22 500,00 €	
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>96 901,00 €</b>	<b>9,96%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>972 863,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	<b>Emprunt CDC PAM</b>
<b>Montant</b>	227 462,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC Eco prêt</b>
<b>Montant</b>	416 000,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.25%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

## PLANNING PREVISIONNEL

OS Travaux	Août 2024
Durée des travaux	11 mois
Fin des travaux	Juin 2025

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnées, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 14**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042514-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 14 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE 24  
LOGEMENTS SIS A KINGERSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- de valider le plan de financement, détaillé ci-après, des travaux de réhabilitation de 24 logements individuels sis à Kingersheim :
  - 1, 5, 7, 13, 15, 17 et 29 rue du Tilleul,
  - 24, 28 et 30 rue de la Verdure,
  - 3, 5, 7, 9, 11, 17, 19, 21, 25, 27, 29 et 31 rue du Hêtre,
  - 5 et 9 rue du Sapin.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Total Emprunts</b>	<b>1 180 539,00 €</b>	<b>76,02%</b>
Prêt CDC PAM	534 539,00 €	
Prêt CDC Eco-prêt	646 000,00 €	
<b>Total Subventions</b>	<b>372 000,00 €</b>	<b>23,96%</b>
Subvention Europe	108 000,00 €	

Subvention Etat	228 000,00 €	
Subvention M2A	36 000,00 €	
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>238,00 €</b>	<b>0,02%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 777,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	<b>Emprunt CDC PAM</b>
<b>Montant</b>	534 539,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC Eco prêt</b>
<b>Montant</b>	646 000,00 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Index</b>	Livret A
<b>Taux actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.25%
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Durée de préfinancement</b>	Néant
<b>Règlement intérêt de préfinancement</b>	Néant
<b>Différé d'amortissement</b>	Néant
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0%
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Conditions de remboursement anticipé</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

## PLANNING PREVISIONNEL

OS Travaux	Août 2024
Durée des travaux	11 mois
Fin des travaux	Juin 2025

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 15**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042515-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 15 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE 2  
LOGEMENTS SIS RUE TOMI UNGERER A HABSHEIM**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- valider le plan de financement de l'opération de construction de 2 logements sis rue Tomi Ungerer à Habsheim, détaillé ci-après :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Total Emprunts</b>	<b>438 900,00 €</b>	<b>78,19%</b>
Emprunt CDC PLS	159 377,00 €	
Emprunt CDC PLS Foncier	126 900,00 €	
Emprunt CDC CPLS	152 623,00 €	
<b>Fonds Propres</b>	<b>122 427,00 €</b>	<b>21,81%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>561 327,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	<b>Emprunt CDC PLS</b>
Montant	159 377,00 €
Durée	40 ans
Index	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%
Périodicité	Annuelle
Durée de préfinancement	Néant
Règlement intérêt de préfinancement	Néant
Différé d'amortissement	Néant
Taux de progressivité des échéances	0%
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC PLS Foncier</b>
Montant	126 900,00 €
Durée	50 ans
Index	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%
Périodicité	Annuelle
Durée de préfinancement	Néant
Règlement intérêt de préfinancement	Néant
Différé d'amortissement	Néant
Taux de progressivité des échéances	0%
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

	<b>Emprunt CDC CPLS</b>
Montant	152 623,00 €
Durée	40 ans
Index	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%

Périodicité	Annuelle
Durée de préfinancement	Néant
Règlement intérêt de préfinancement	Néant
Différé d'amortissement	Néant
Taux de progressivité des échéances	0%
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

### PLANNING PREVISIONNEL

OS Travaux	Novembre 2024
Durée des travaux	7 mois
Fin des travaux	Mai 2025

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnés, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 16**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042516-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 16 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PREVOYANCE PAR LE CENTRE DE  
GESTION DE LA FPT DU HAUT RHIN AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 : PRESENTATION  
DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance des agents FPT des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) du 7 février 2025,
- de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026,
- de donner son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en cas de modification législative ou réglementaire,
- de prendre acte que l'adhésion de l'Office à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, à travers une nouvelle délibération du Bureau du Conseil d'Administration et après avis préalable du Comité Social et Economique (CSE).

(M. Lucien MULLER n'a pas pris part au débat ni au vote)  
Ce point a été adopté à l'unanimité.

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL

POUR EXTRAIT CONFORME



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA  
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU**

Séance du 29 avril 2025

**Point de l'ordre du jour : 17**

Accusé de réception en préfecture  
068-483755518-20250429-B29042517-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2025  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

**Nombre d'Administrateurs : 7**

Présents : 4  
Excusé(s) : 3  
Pouvoir(s) : 1  
Quorum : 5



**POINT 17 : REGIME DE DELEGATIONS DE SIGNATURE : ACTUALISATION**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,  
Mme Annie CHARDON, Administratrice,  
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absents et excusés : M. Pierre BIHL, Vice-Président (procuration à M. Lucien MULLER),  
Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER, Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER, Directeur Général,  
M. Laurent BIEHLMANN, Directeur Général Adjoint,  
Mmes Marie MOSER, Directrice Financière et Comptable, Delphine  
PASQUIER, Directrice des Ressources Humaines, Système d'Information  
et Environnement de Travail, Antonella WAS, Directrice de la Relation  
Clientèle, Innovation Sociale et Qualité de Service.



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION  
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'actualisation du régime de délégations de signature du Directeur Général, avec effet au 2 mai 2025.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :  
Guillaume COUTURIER  
DIRECTEUR GENERAL